

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N°2023-060 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE ET SKOL AR MOR DANS LE CADRE DU « PROJET CHALANDS »

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à M. Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Hélène MAVÉRAUD, 5^{ème} Adjointe déléguée à la Transition énergétique et environnementale

En 2021, le Parc naturel régional de Brière (PNRB) et l'association Skol Ar Mor ont initié un projet en partenariat autour de la construction de chalands en bois.

La vocation de Skol Ar Mor est la valorisation des savoir-faire de construction maritime, tant à travers la formation de futurs charpentiers de marine que la médiation auprès du grand public, en participant aux événements du territoire et en ouvrant périodiquement ses locaux. L'association porte également une ambition sociale forte, et utilise les bateaux et le travail du bois comme supports de démarches de réinsertion dans la vie active.

Le « projet chalands » intègre ces différents aspects. Il consiste à organiser des ateliers de construction, installés sur l'espace public, et à destination de jeunes volontaires éloignés de l'emploi. Dans ce cadre, un temps important est réservé aux échanges avec les passants. Un autre objectif du projet, à terme, est la dotation d'un chaland traditionnel à chaque commune du Parc.

Six communes ont accueilli le projet en 2021 et 2022 : Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, Herbignac, La Chapelle-des-Marais et Saint-Lyphard. Ces chantiers, installés pour un minimum de 6 semaines, sont à chaque fois l'occasion de nombreux échanges avec les passants, habitants ou visiteurs, mais aussi avec les écoles, centres de loisirs, centres sociaux, etc. Ils animent l'espace public et rappellent le lien des territoires aux marais. En fin de chantier, les mises à l'eau des chalands sont également de petits événements très appréciés. Sollicitée en début d'année par le PNRB, la Commune souhaite à son tour accueillir ce projet. Il est donc proposé de conclure une convention tripartite avec le Parc et l'association afin de déterminer les engagements respectifs de chacune des parties signataires.

Ainsi, le rôle du Parc naturel régional est d'assurer la coordination entre la commune et Skol Ar Mor et d'assurer la médiation du projet auprès du grand public.

De son côté, Skol Ar Mor en tant qu'organisme de formation est chargé d'assurer l'ensemble de la coordination relevant de la formation des participants.

La commune autorise quant à elle l'occupation d'un espace public par Skol Ar Mor. Par ailleurs, elle participe à la coordination de l'action et à sa communication. Elle contribue également au financement du projet à hauteur de 800€.

CONSIDERANT que le projet « Chalands 2023 » s'inscrit dans l'identité du Parc naturel régional de Brière, auquel appartient la Commune ;

CONSIDERANT que le projet « Chalands 2023 » contribue à l'insertion professionnelle et à la transmission des savoir-faire maritimes traditionnels ;

CONSIDERANT que le projets « Chalands 2023 » concourt à l'animation de la Commune et valorise son patrimoine naturel ;

VU l'avis favorable de la commission Finances, en date du 15 mai 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, avec le Parc naturel régional de Brière et l'association Skol Armor relative au projet « Chalands 2023 » ; ainsi que toutes évolutions de ladite convention sous réserve qu'elles ne remettent pas en question son économie générale ;
- > De participer à hauteur de 800€ au financement du projet « Chalands 2023 ».
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Convention d'application - Projet chalands 2023

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :31/05/2023.....
- De la publication ou notification le :31/05/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.